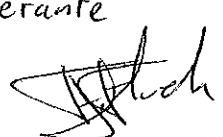


ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	11 758 271	11 050 417	707 854	21,20	31 895	1,07
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	1 228 540		1 228 540	36,80	976 442	32,76
Autres immobilisations corporelles	134 291	93 583	40 708	1,22	35 597	1,19
Autres titres immobilisés	50		50	0,00	50	0,00
Autres immobilisations financières	9 000		9 000	0,27	7 301	0,24
TOTAL (I)	13 130 152	11 144 000	1 986 152	59,50	1 051 285	35,27
Actif circulant						
Avances & acomptes versés sur commandes					7 812	0,26
Clients et comptes rattachés	356 122		356 122	10,67	440 033	14,76
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	13 378		13 378	0,40		
. Personnel	368		368	0,01	60	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices	646 615		646 615	19,37		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	99 086		99 086	2,97	19 646	0,66
. Autres	50 413		50 413	1,51	102 289	3,43
Disponibilités	184 073		184 073	5,51	1 345 636	45,15
Charges constatées d'avance	2 018		2 018	0,06	13 589	0,46
TOTAL (II)	1 352 073		1 352 073	40,50	1 929 065	64,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 482 225	11 144 000	3 338 225	100,00	2 980 350	100,00

Certifiés conformes
à l'original
par Fanny le Floch-Prigent
Gérante



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 200	0,22	7 200	0,24
Réserve légale	800	0,02	800	0,03
Report à nouveau	968 017	29,00	770 659	25,86
Résultat de l'exercice	823 880	24,68	197 358	6,62
Subventions d'investissement	547 890	16,41	1 497 840	50,26
TOTAL(I)	2 347 787	70,33	2 473 857	83,01
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	832 000	24,92		
. Découverts, concours bancaires	1 465	0,04		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés			3 667	0,12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 056	1,26	40 636	1,36
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 198	0,16	4 012	0,13
. Organismes sociaux	65 008	1,95	51 405	1,72
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36 538	1,09	48 239	1,62
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 016	0,21	12 028	0,40
Autres dettes	653	0,02	1 002	0,03
Produits constatés d'avance	503	0,02	345 503	11,59
TOTAL(IV)	990 438	29,67	506 493	16,99
TOTAL PASSIF (I à V)	3 338 225	100,00	2 980 350	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2021
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Production vendue services	847 332		847 332	100,00	292 989	100,00	554 343	189,20
Chiffres d'Affaires Nets	847 332		847 332	100,00	292 989	100,00	554 343	189,20

Production immobilisée	2 720 015	321,01	742 956	253,58	1 977 059	266,11
Subventions d'exploitation	163 558	19,30	312 354	106,61	-148 796	-47,63
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	1 745	0,21	758	0,26	987	130,21
Autres produits	482	0,06	5	0,00	477	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	3 733 133	440,58	1 349 063	460,45	2 384 070	176,72
Autres achats et charges externes	1 227 847	144,91	233 238	79,61	994 609	426,44
Impôts, taxes et versements assimilés	24 737	2,92	9 538	3,26	15 199	159,35
Salaires et traitements	908 959	107,27	387 340	132,20	521 619	134,67
Charges sociales	396 193	46,76	95 681	32,66	300 512	314,08
Dotations aux amortissements sur immobilisations	839 875	99,12	258 821	88,34	581 054	224,50
Autres charges	176 715	20,86	172 458	58,86	4 257	2,47
Total des charges d'exploitation (II)	3 574 327	421,83	1 157 076	394,92	2 417 251	208,91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	158 806	18,74	191 987	65,53	-33 181	-17,27
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Autres intérêts et produits assimilés	1	0,00	1	0,00		0,00
Total des produits financiers (V)	1	0,00	1	0,00		0,00
Intérêts et charges assimilées	20 847	2,46	1 639	0,56	19 208	N/S
Total des charges financières (VI)	20 847	2,46	1 639	0,56	19 208	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-20 847	-2,45	-1 639	-0,55	-19 208	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	137 960	16,28	190 348	64,97	-52 388	-27,51
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 016 950	120,02			1 016 950	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	1 016 950	120,02			1 016 950	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 695	0,67	580	0,20	5 115	881,90
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	971 950	114,71			971 950	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	977 645	115,38	580	0,20	977 065	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	39 305	4,64	-580	-0,19	39 885	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)	-646 615	-76,30	-7 590	-2,58	-639 025	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 750 084	560,59	1 349 063	460,45	3 401 021	252,10
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 926 204	463,36	1 151 705	393,09	2 774 499	240,90
RÉSULTAT NET	823 880	97,23	197 358	67,36	626 522	317,45
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			

Certifiés conformes à
l'original
par Fanny Le Floch-Prigent
Gérante



SARL 421 PRODUCTIONS

« Production d'œuvres audiovisuelles »

Société A Responsabilité Limitée au capital de 7 200 €

RCS Paris : B 450 093 182

Siège social : 172 rue de Charonne 75011 PARIS

ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La société 421 PRODUCTIONS se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2022 :

Total du bilan	3 338 225 €
Chiffre d'affaires	847 332 €
Résultat net comptable	823 880 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la société 421 PRODUCTIONS pour l'exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le sommaire est le suivant :

1. Evènements significatifs et faits caractéristiques
2. Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations corporelles
 - 2.2. Immobilisations incorporelles
 - 2.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées
 - 2.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours
 - 2.2.3. Les frais préliminaires
 - 2.3. Les autres immobilisations incorporelles
 - 2.3.1. Les logiciels
 - 2.4. Immobilisations financières
 - 2.5. Créances clients et autres créances
 - 2.6. Capital
 - 2.7. Subventions d'investissement
 - 2.8. Co-producteurs
 - 2.9. Produits constatés d'avance
 - 2.10. Crédit d'impôt audiovisuel
3. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

- 3.1. Immobilisations et amortissements
- 3.2. États des provisions
- 3.3. État des créances
- 3.4. Éléments relevant des entreprises liées
- 3.5. Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- 3.6. Charges à payer
- 3.7. Capitaux propres
- 3.8. Avances conditionnées
- 3.9. État des échéances des dettes
- 3.10. Ventilation du chiffre d'affaires
- 4. Informations complémentaires
 - 4.1. Situation fiscale latente
 - 4.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 4.3. Effectif
 - 4.4. Engagements de complément de retraite
 - 4.5. Engagements hors bilans reçus
 - 4.6. Engagements hors bilans consentis

1. Evènements significatifs et faits caractéristiques

Conformément aux recommandations de l'ANC du 18 Mai 2020, la société a souhaité utiliser une approche ciblée pour présenter les impacts de la crise sanitaire sur ses comptes annuels :

La société a bénéficié de l'exonération de cotisations sociales et de l'aide au paiement comptabilisé en diminution des charges de personnel pour un montant de 31K € se décomposant de la façon suivante :

- Exonération de cotisations sociales : 31K €

Une diminution de capital par rachat d'action propre par la société est intervenue en 2021. Cette diminution est motivée par la sortie d'un associé de la société.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC N° 2016-07 du 04/11/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi qu'aux principes spécifiques de la production cinématographique et audiovisuelle.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| • Matériel professionnel : | 2 à 5 ans |
| • Matériel informatique : | 2 à 5 ans |
| • Agencements-installations : | 5 ans |

2.2. Immobilisations incorporelles

2.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées

Les séries audiovisuelles d'animations terminées sont valorisées à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des apports et des charges directement affectables, y compris les droits d'auteurs. Les frais financiers sont inclus dans coût du film. La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports des co-producteurs.

2.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours

Pour les séries audiovisuelles d'animation en cours, le même principe de valorisation est adopté. Les parts de co-production et les aides figurent au passif du bilan, soit en produits constatés d'avance ou en dettes sur immobilisations.

2.2.3. Les frais préliminaires

Les frais préliminaires sur des productions en cours de développement sont immobilisés que si à la clôture de l'exercice ils ont des probabilités d'aboutir.

2.3. Les autres immobilisations incorporelles

2.3.1. Les logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et amortis sur trois an.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie pour des loyers.

2.5. Créances clients et autres créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est

constituée lorsque le recouvrement devient aléatoire.

2.6. Capital

Le capital correspond aux apports fait par les actionnaires lors de la constitution de la société.

2.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement peuvent concerner les subventions du CNC, des collectivités publiques et du programme européen MEDIA pour la production des œuvres. Dans l'hypothèse où la subvention d'investissement serait conditionnée à des critères spécifiques, par mesure de prudence, nous ne constatons que les sommes encaissées.

Ces subventions sont rapportées au résultat en produits exceptionnels de l'exercice au cours duquel les œuvres ont obtenu leur PAD ou leur visa d'exploitation. Elles sont neutralisées par une dotation aux amortissements du même montant en charges exceptionnelles.

2.8. Co-producteurs

Les apports coproducteurs sont comptabilisés au passif du bilan lorsque l'œuvre est en cours de production.

2.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des financements engagés pour des films en cours et dont la contrepartie est constatée pour partie en facture à établir.

2.10. Crédit d'impôt audiovisuel

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production.

Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographie, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé année par année et constaté comptablement au crédit du compte "695 - impôt sur les sociétés" par la contrepartie du compte "444 – Créance d'impôt sur les sociétés" à l'actif du bilan que le film soit en cours ou terminé.

Pour l'exercice 2022, la société a bénéficié du crédit d'impôt audiovisuel pour un montant de 646 615 €.

3. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2022	Acquisitions	Sorties ou virement de compte à compte	Valeurs brutes au 31/12/2022
Immobilisations Incorporelles	10 269 318	5 191 237	2 474 145	12 986 410
Films terminés	9 258 543	2 462 222		11 720 764
Films en cours	976 442	2 720 015	2 467 917	1 228 540
Site Internet	6 228	9 000	6 228	9 000
Logiciels	28 106			28 106
Immobilisations Corporelles	113 018	21 273	0	134 291
Agencement	25 085	7 061		32 146
Matériel de bureau et informatique	80 476	14 212		94 688
Matériel de studio	1 802			1 802
Mobiliers	5 655	0		5 655
				0
Immobilisations financières	7 352	9 500	7 802	9 050
Autre titres immobilisés	50			50
Dépôts et cautionnements	7 302	9 500	7 802	9 000
Actif immobilisé	10 389 688	5 222 009	2 481 946	13 129 751

Amortissements	Amortissements au 01/01/2022	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2022
Immobilisations Incorporelles	9 260 981	1 795 664	6 228	11 050 417
Films Terminés	9 226 647	1 793 018		11 019 665
Site Internet	6 228	2 646	6 228	2 646
Logiciels	28 106			28 106
Immobilisations Corporelles	77 422	16 161	0	93 583
Agencements	21 188	1 570		22 759
Matériel de bureau	50 491	13 990		64 481
Matériel de studio	87	601		687
Mobiliers	5 656			5 656
Total amortissements	9 338 402	1 811 825	6 228	11 143 999

3.2. États des provisions

Néant.

3.3. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an sauf les dépôts et cautionnements qui ont une durée plus d'un an

3.4. Éléments relevant des entreprises liées

Néant

3.5. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

3.6. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

3.7. Capitaux propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme le présente le tableau ci-dessous.

	au 01/01/2022	Affectation	2022	au 31/12/2022
Capital	7 200			7 200
Réserve légale	800			800
Report à nouveau	770 659	197 358	823 880	1 791 897
Résultat de l'exercice	197 358	-197 358		0
Situation nette	976 017	0	823 880	1 799 897
Dividendes				

Le capital est divisé en 900 actions de 8 euros chacune.

3.8. Avances conditionnées

Néant

3.9. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts	833 445	833 445		
Dettes fournisseurs	42 056	42 056		
Dettes fiscales et sociales	113 760	113 760		
Autres dettes	653	653		
Total	989 914	989 914	0	0

3.10. Ventilation du chiffre d'affaires

La société a une activité de production audiovisuelle de films d'animation

Pour cet exercice la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 847 332 €.

4. Informations complémentaires

4.1. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilité de certains produits dans le résultat fiscal (différences temporaires),
- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

La société n'a pas d'impôt latent.

4.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

4.3. Effectif

L'effectif est composé au 31 décembre 2022 de 2 permanents.

4.4. Engagements de complément de retraite

La société n'est liée par aucun engagement en matière de retraite.

4.5. Engagements hors bilans reçus

Néant

4.6. Engagements hors bilans consentis

Néant